

engagement antérieur, jouir d'une complète liberté d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment.

Mes ministres demanderont donc au peuple, par un plébiscite, de la dégager de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à pourvoir, sur une échelle sans précédent, au financement de l'expansion et de l'entretien des forces armées du Canada et de la production de matériel de guerre.

Vous serez appelés à prendre des dispositions pour donner suite à des accords avec les provinces en vue de faciliter la mobilisation méthodique et équitable des ressources financières du pays jusqu'à l'extrême limite de ses moyens.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai la conviction que le peuple canadien ne faillira pas, sous quelque rapport que ce soit, à ses graves responsabilités. A l'heure actuelle, quand le monde a tellement besoin de perspicacité et de sagesse, je prie le Dieu tout-puissant de guider et bénir vos délibérations.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose :

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain, et qu'il ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose :

Qu'un comité spécial composé de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Michaud, Casselman (Grenville-Dundas), Taylor et Coldwell soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du règlement.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général :

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et ressources, l'honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances, l'honorable J.-E. Michaud, ministre des Pêcheries et l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé Loi de la Chambre des communes.

[M. l'Orateur.]

LA GUERRE

DÉCLARATION DES NATIONS UNIES À WASHINGTON, 1ER JANVIER 1942, ET DOCUMENTS CONNEXES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Je désire déposer sur le Bureau copie de la déclaration des nations unies, faite à Washington le 1er janvier 1942, ainsi que les documents suivants qui s'y rapportent : Déclaration de principes, qu'il est convenu d'appeler charte de l'Atlantique, faite par le premier ministre du Royaume-Uni et le président des Etats-Unis d'Amérique le 14 août 1941 ; résolutions approuvant la charte de l'Atlantique et pourvoyant à l'approvisionnement de l'Europe d'après guerre, adoptées par une assemblée interalliée tenue à Londres le 24 septembre 1941 ; sur le même sujet, le pacte tripartite signé à Berlin le 27 septembre 1940 et dont il est question dans la déclaration ci-dessus mentionnée des nations unies.

M. COLDWELL : Le document que le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) a déposé sur le bureau sera-t-il imprimé dans les Procès-verbaux de la Chambre ?

Le très hon. MACKENZIE KING : Le document est imprimé en français et en anglais sous forme de brochure, et sera distribué à tous les membres de la Chambre.

LÉGATIONS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : A la dernière séance de la session qui vient de se terminer, l'honorable député m'a reproché de m'être abstenu de répondre à une question parue au *Feuilleton* au sujet de la légation française à Ottawa, ainsi qu'à une autre concernant les représentants du Canada dans l'Eire. Malheureusement, je n'avais pas alors le dossier préparé par le ministère ; comme je l'ai maintenant, je désire en consigner le contenu aux *Procès-verbaux*.

REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT DE VICHY AU CANADA

M. CHURCH :

1. Le gouvernement français de Vichy a-t-il encore au Canada un ambassadeur ou envoyé ?

2. Dans l'affirmative, où sont ses bureaux et quels sont les membres de son personnel ; impose-t-on une surveillance ou une observation de certains règlements à cette ambassade ?

3. A-t-on l'intention de fermer les portes de cette légation ?

4. Le gouvernement britannique a-t-il demandé au cabinet de permettre à cette ambassade de continuer à fonctionner ? Dans l'affirmative, qui a fait cette demande ?

5. Cette légation de Vichy à Ottawa, sert-elle d'intermédiaire entre le Canada ou l'Empire et la France inoccupée ?

6. Dans l'affirmative, quel volume d'affaires a-t-elle été appelée à régler, et quelle en est la nature ?